



FHCQ
FÉDÉRATION DE L'HABITATION
COOPÉRATIVE DU QUÉBEC

**AGE DE
LA FHCQ**
26 AOÛT 2026



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2026 DE LA FHCQ

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration ou de l'assemblée générale
de la coopérative d'habitation, _____
tenue le _____ 2026, et où il y avait quorum.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer :

_____	_____
_____	_____
_____	_____

en tant que personnes déléguées à l'assemblée générale extraordinaire de la Fédération de l'habitation coopérative
du Québec (FHCQ), le 26 août 2026.

Les personnes ayant droit de vote sont :

_____	_____
_____	_____
_____	_____

Prénom, nom : _____

Signature : _____
(Secrétaire de la coopérative)

Date : _____ 2026

TRANSMETTEZ VOTRE FORMULAIRE

- **Idéalement, par courriel avant le 19 août 2026** : communications@fhcq.coop
- À défaut, le formulaire devra **obligatoirement être remis en personne** à votre arrivée à l'assemblée

IMPORTANT – RRI DE LA FHCQ

Art. 4.3 a) Chaque coopérative membre a droit à deux (2) personnes déléguées officielles par tranche de cinquante
logements membres de la coopérative, jusqu'à un maximum de six (6) personnes déléguées.

Art. 4.3 e) La répartition des droits de vote par coopérative est établie selon les modalités suivantes :

- 50 logements et moins = un (1) droit de vote
- De 51 à 100 logements = 2 droits de vote
- 101 logements et plus = 3 droits de vote